

Albi, le 25 juin 2025

Si vous êtes chef d'exploitation au bénéfice réel, l'État vous permet de bénéficier d'un **crédit d'impôt** de **81.55 €** = (7h x SMIC horaire 2024 à 11.65 € brut) pour toute journée de formation suivie (dans la limite de 40 heures par an).
Doublement du crédit d'impôts en 2024 pour les PME de moins de 10 salariés et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 2M€, soit 163,10 € par jour.



Bénéficiez du tarif préférentiel Service de remplacement pour motif de formation (contactez le SR au 05 63 48 83 67)

Siège Social
96 rue des agriculteurs
CS 53270
81011 ALBI Cedex 9
Tél : 05 63 48 83 83
Fax : 05 63 48 83 09
accueil@tarn.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 188 100 044 00018
APE 9411Z
www.tarn.chambre-agriculture.fr

Objet : Formation Chambre d'agriculture

Madame, Monsieur,

Dans votre quotidien vous utilisez la tronçonneuse pour l'entretien de votre exploitation ou la production de bois de chauffage ou de piquets. Vous manipulez un outil très dangereux qui est la cause d'accidents corporels dont les conséquences peuvent être irréversibles.

Pour vous accompagner, la Chambre d'Agriculture vous propose une formation de deux jours sur le thème :

UTILISATION DE LA TRONÇONNEUSE EN SÉCURITÉ

JEUDI 2 ET VENDREDI 10 OCTOBRE 2025

En suivant cette formation, vous connaîtrez les principes d'abattage et de façonnage des arbres pour travailler en sécurité. En ayant acquis les bases de l'entretien et de l'affûtage de votre tronçonneuse, vous obtiendrez un gain d'économie de temps et d'énergie.

Si vous travaillez seul sur vos chantiers de bûcheronnage, cette formation vous est indispensable.

Venez avec votre tronçonneuse, le réglage et l'affûtage de vos machines, qui garantissent votre sécurité, font partie de cette formation.

Pour vous inscrire, veuillez renvoyer le bulletin ci-joint, accompagné de votre chèque, avant le **15/09/2025** à :

Jean-Marc SERIN - Chambre d'agriculture du Tarn
96, rue des agriculteurs – CS 53270
81011 ALBI CEDEX 9

Cordialement,

Votre conseiller
Jean-Marc SERIN